

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 31 janvier 2005

portant nomination d'un membre suppléant allemand du Comité des régions

(2005/120/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement allemand,

considérant ce qui suit:

- (1) la décision 2002/60/CE du Conseil du 22 janvier 2002 ⁽¹⁾ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions.
- (2) un siège de membre suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Maria Theresia OPLADEN, portée à la connaissance du Conseil en date du 29 novembre 2004,

DÉCIDE:

Article unique

M. Hans-Josef VOGEL, Bürgermeister der Stadt Arnsberg, est nommé membre suppléant du Comité des régions en remplacement de M^{me} Maria Theresia OPLADEN pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2006.

Fait à Bruxelles, le 31 janvier 2005.

Par le Conseil

Le président

J. ASSELBORN

⁽¹⁾ JO L 24 du 26.1.2002, p. 38.